

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 26 JUIN 2015

ETAIENT PRESENTS : Messieurs Pierre Etienne CONTESSE, David LAPALUS, Jean-Paul VIVIEN, Olivier DEFAUT, Camille SIMAR, Mesdames Magalie SCHOLLAERT, Dominique JAVOUREZ, Evelyne MURGER, Céline VUAGNOUX, Martine BRICOUT.

ABSENT : Mr René SCHEIDER.

SECRETAIRE : Mme Dominique JAVOUREZ.

Le compte-rendu de la séance du 29 Mai 2015, est adopté à l'unanimité.

I° - VACANCE DU POSTE DE TROISIEME ADJOINT ET ELECTION

Pierre-Etienne CONTESSE informe que la Sous-Préfète a accepté la démission de Mr David LAPALUS de son poste de 3^{ème} adjoint, celle-ci prenant effet à compter du 16 Juin 2015. David LAPALUS avait notamment en charge, la gestion de la salle des fêtes, les bâtiments communaux ainsi que la voirie.

Pierre-Etienne CONTESSE propose au Conseil Municipal, de se prononcer pour l'élection ou non, d'un nouvel adjoint. Il précise en outre, que dans le cas d'une nouvelle élection, le Conseil Municipal doit se prononcer également sur le rang qu'occupera ce nouvel adjoint dans l'ordre du tableau du Conseil Municipal, à savoir le même rang que son prédécesseur ou alors être nommé à un autre rang, ce qui engendre un changement dans l'ordre du tableau, pour les deux autres adjoints.

Après avoir entendu ces débats et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'élire un nouvel adjoint, lequel sera nommé au rang de troisième adjoint au tableau du Conseil Municipal.

Pierre-Etienne CONTESSE propose alors, de procéder au vote à bulletin secret à la majorité absolue, du troisième adjoint :

Est candidat : Monsieur Camille SIMAR

Nombre de votants : 10

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 10

Nombre de bulletins blancs et nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 9

Majorité absolue : 5

A obtenu : 9 voix

Monsieur Camille SIMAR est désigné en qualité de troisième adjoint au Maire.

II° - LOGEMENT COMMUNAL 15 RUE BOSSUET

Le Maire informe que les locataires du logement communal situé 15 Rue Bossuet ont donné leur préavis pour le 1^{er} Septembre 2015. Le loyer actuel est de 525.00 €, celui-ci étant

réindexé chaque année, en fonction de l'indice des loyers. Les locataires se sont engagés à réaliser avant leur départ, des travaux de rafraîchissement.

Magalie SCHOLLAERT propose de contacter les locataires, afin d'aller faire un pré-état des lieux pour définir les travaux, qui seront à réaliser avant une nouvelle mise en location.

Le Maire propose au Conseil Municipal, de fixer le nouveau montant du loyer mensuel à 550.00 €. Une annonce pour cette nouvelle location, sera insérée dans le Bien Public ainsi que sur le Bon Coin.

Après avoir entendu ces débats et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de fixer le montant du loyer mensuel du logement communal sis 15 Rue Bossuet, à 550.00 €.

III° - PRE-DIAGNOSTIC BATIMENTS COMMUNAUX

Le Maire informe que dans le cadre de la construction du pôle scolaire et de l'étude pour l'installation de la chaufferie bois, il est nécessaire au préalable de procéder au pré-diagnostic énergétique des bâtiments existants, et ce, afin de pouvoir être subventionné dans le cadre de l'étude par l'ADEME.

En effet, dans le cadre du projet de la construction, il avait été prévu que cette chaufferie, pourrait alimenter à l'avenir la salle des fêtes, la mairie et le logement communal.

Le Maire présente un devis de la Société Synapse Construction, proposant une prestation conforme au cahier des charges de l'ADEME, pour un montant de 1.050,00 € hors taxes.

Le Maire propose, compte-tenu que les projets de rénovation de la mairie et du logement communal, ne sont pas prévus dans un avenir proche, de négocier avec l'ADEME afin d'éviter, si possible de réaliser les pré-diagnostic pour la Mairie et le logement communal.

Après avoir entendu ces débats et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'accepter le devis de la Société SYNAPSE Construction, s'élevant à la somme de 1.050,00 € hors taxes. Toutefois, le Conseil Municipal souhaite que le Maire fasse les démarches nécessaires, au vu des éléments ci-dessus, pour éviter si possible de réaliser cette étude.

IV° - ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF LOGEMENT DU PRESBYTERE

Le Maire informe que dans le cadre de la réhabilitation de l'installation d'assainissement non collectif du logement du presbytère et suite au rapport établi par le Cabinet BADGE, le montant estimatif des travaux et contrôles, s'élève à la somme 10.500,00 € hors taxes. Dans son rapport, le Cabinet BADGE, préconise l'installation d'une fosse toutes eaux avec filtre à sable drainé.

Le Maire rappelle que ces travaux sont subventionnés par l'Agence de l'Eau, à hauteur d'une somme maximum de 3.000,00 €, les travaux devant être réalisés au plus tard avant le 31 Décembre 2017.

Le dossier, pour la demande de subvention, doit être déposé au plus tard le 31 Août 2015 auprès des services de la Communauté de Communes.

Le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer, sur le choix de poursuivre les opérations en sollicitant des devis auprès de différentes entreprises, en vue de réaliser les travaux de réhabilitation de l'assainissement non collectif de ce logement.

Après avoir entendu ces débats et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de procéder à la réhabilitation de l'assainissement non collectif au logement communal du presbytère.

V° AFFOUAGES 2016

Vente par adjudication :

La vente par adjudication qui a eu lieu le 3 Juin 2015 à Châtenoy-le-Royal a été adjugée à l'Entreprise SUBTIL SA, pour un montant de 18.500 €

Affouages 2016 :

Pour l'année 2016, une coupe blanche sera réalisée dans la parcelle « En Noue de Projet », pour replantation ensuite par l'ONF. Afin de diversifier, le Maire propose de demander à l'ONF de reboiser pour moitié en plants de chênes et moitié en plants d'acacias. Le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette proposition. Un devis du coût de la replantation en ce sens, sera demandé à l'ONF.

Bilan financier année 2014 :

Lors du prochain conseil municipal, il sera demandé à René SCHEIDER de présenter le bilan financier pour l'année 2014, de la forêt communale, établi par l'Office National des Forêts.

VI° – QUESTIONS DIVERSES

Siccco :

Jean-Paul VIVIEN informe qu'il a assisté à la réunion du Siccco qui s'est déroulée dernièrement. Il précise qu'il s'agissait en réalité, d'une réunion de présentation du Siccco afférente à son fonctionnement et ses compétences.

Activités sportives adolescents :

Le Maire informe que, suite aux différents échanges avec les jeunes du village, la cage de foot a été installée dans le parc communal. Toutefois, le lieu n'était pas le mieux approprié par rapport aux nuisances supportées par le voisinage.

Aussi, celle-ci a été déplacée derrière le presbytère, permettant ainsi aux jeunes de rester toujours dans le centre du village. Ces derniers ont investi également le local se trouvant à proximité, précision étant faite qu'il s'agit d'une mesure provisoire, ce lieu étant destiné dans un avenir proche au local technique de l'employé communal.

14 Juillet :

Magalie SCHOLLAERT informe que Genty Traiteur n'étant pas disponible pour le repas du 13 Juillet au soir, c'est un traiteur de Pontarlier qui a été retenu, pour la préparation de la paëlla. Celui-ci cuisinera sur place à partir de 17 h.

Pour l'apéritif, il est proposé aux membres présents, de préparer les amuse-gueules.

L'animation musicale sera assurée gracieusement par Mr SMEULDERS.

Magalie SCHOLLAERT donne rendez-vous aux personnes qui seront disponibles, le Lundi 13 Juillet à 13 h 30 à la salle des fêtes, pour la mise en place des tables. Suivant la météo annoncée, un mail sera adressé aux élus le Samedi 12 Juillet, pour éventuel monter un chapiteau.

Lac de Chour :

Olivier DEFAUT fait part d'une demande de la part de la gérante du Lac de Chour, sollicitant des bénévoles au sein du Conseil Municipal, afin d'apporter une aide au stationnement sur le parking, lors de la fête du Lac du 4 Juillet, préalablement au feu d'artifice.

Pierre-Etienne CONTESSE informe qu'une réunion sur la sécurité est prévue avec les services de la gendarmerie et les gérants du site, le Lundi 29 Juin, pour définir le plan de sécurité pour la fête.

Pôle scolaire :

Pierre-Etienne CONTESSE informe que la première réunion technique avec les entreprises a eu lieu le 25 Juin. Le Cabinet d'architecte n'ayant pas noté que l'école primaire était occupée durant toute la durée des travaux, il y a lieu de trouver une solution pour les enfants scolarisés car la durée des travaux de réhabilitation de l'école primaire, est prévue sur cinq mois. Trois solutions sont à envisager : location d'un algeco, déménagement de la classe primaire dans la salle des fêtes, ou après finition de la construction du pôle : déménagement de la classe primaire dans celui-ci et réhabilitation ensuite de l'école primaire. Cette troisième solution ne pourra peut-être pas être possible par rapport au phasage de l'ensemble des travaux sur le calendrier.

Pierre-Etienne CONTESSE précise qu'une réunion a lieu avec le Cabinet A2A, le Jeudi 9 Juillet pour étudier la solution la mieux appropriée.

Après réflexion, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la location d'un algeco (suivant le coût), pensant que ça serait la solution technique la mieux appropriée pour le bon déroulement des travaux, le confort et la sécurité des enfants.

Accessibilité des bâtiments publics :

Magalie SCHOLLAERT présente le compte-rendu de la commission sur l'accessibilité qui s'est réunie dernièrement.

Elle rappelle que le dossier afférent à l'agenda d'accessibilité programmée est à renvoyer au plus tard pour le 27 Septembre 2015, et que les travaux doivent être réalisés sur une période de trois ans maximum.

Les lieux qui ont été répertoriés sont :

- Les écoles et périscolaire (ceux-ci seront pris en compte dans le cadre de la nouvelle construction),
- La Mairie
- La Salle des fêtes,
- L'église.

Magalie SCHOLLAERT soumet les différents points à améliorer ou à créer, pour permettre une meilleure accessibilité aux handicapés des bâtiments publics.

Elle propose l'ordre suivant, pour les aménagements des bâtiments : la mairie, salle des fêtes et église.

Pierre-Etienne CONTESSE, compte-tenu des travaux qui vont démarrer sur la construction du pôle et de l'aménagement d'une place handicapée sur l'accotement côté Mairie, de mettre en priorité l'aménagement de l'accès à l'église.

Bulletin municipal :

Magalie SCHOLLAERT informe que la commission sur le bulletin municipal s'est réunie dernièrement. Il en est résulté, qu'une demie-page serait à la disposition de chaque délégué de commission, pour faire part d'informations sur le travail réalisé par cette commission. Il est demandé aux élus, d'adresser leur article au plus tard pour le 8 du mois en cours, directement au Maire. Ces articles seront insérés dans les bulletins au fur et à mesure des places disponibles.

Aide Sociale :

Dominique JAVOUREZ fait part d'un courrier de la Commission Aide Sociale concernant les informations « santé publique » qui paraissent dans le bulletin municipal. Dans un souci de partage et devant la diversité des sujets qui concernent la commune, la Commission d'Aide Sociale, a décidé de préparer son prochain article spécifique pour octobre 2016. Les permanences à la Mairie du 1^{er} Mercredi de chaque mois, de 18 h à 19 h, sont maintenues.

Dominique JAVOUREZ informe que dans le cadre du service mobilité mis en place par la Communauté de Communes, elle a rencontré avec Martine BRICOUT, Melle CHAPUIS responsable de ce service.

A cet effet, des questionnaires sur les besoins éventuels des administrés, ont été distribués aux personnes âgées de plus de 70 ans.

Dans le cadre du plan canicule, un registre a été ouvert à la Mairie. Des bulletins d'inscriptions ont été également distribués aux personnes âgées, souhaitant s'inscrire sur le registre mis à disposition à la Mairie.

Des flyers ont été également distribués par l'intermédiaire des écoles primaire et maternelle, concernant la baignade et les effets de la chaleur, sur les enfants.

Voisins vigilants :

Pierre-Etienne CONTESSE informe que la convention « participation citoyenne » avec Madame la Sous-Préfète et les services de gendarmerie, a été signée le Vendredi 19 Juin. Il précise que les services de gendarmerie réuniront prochainement les « voisins vigilants » pour leur expliquer le fonctionnement de celle-ci.

Travaux sur les passages à niveaux :

La SNCF réalisera du 6 au 8 Juillet inclus, des travaux sur les passages à niveaux sur la RD 110 (à proximité du silo Dijon Céréales), rue de la Gare et le passage à niveau à proximité de la Ferme des Essards. A cet effet, des déviations seront mises en place. D'autre part, un courrier sera adressé également à Dijon Céréales ainsi qu'à Monsieur Philippe VACHET.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 23 heures 35.